

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION
CONTRIBUTION
FONCIÈRE DES
ENTREPRISES (CFE),
TAXE SUR LE FONCIER
NON BÂTI**

N° CC_2023_0013

Séance du : mercredi 22 mars 2023

Convocation du : 15 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Christian DUPESSEY par Gabriel DOUBLET, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Laurent GILET, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Julien BEAUCHOT par Louiza LOUNIS

Excusés :

François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Sophie VILLARI

Dans le cadre de l'examen du budget primitif Principal 2023, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux d'imposition.

Un maintien des taux de fiscalité directe pour l'exercice 2023 est proposé de la manière suivante :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23.80 %,
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2.82 %.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE MAINTENIR pour 2023 les taux de fiscalité tels que présentés ci-dessus.

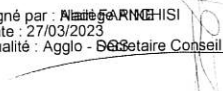
Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28 MARS 2023

ID : 074-200011773-20230324-CC_2023_0013-DE

Pour le président de la communauté,

Signé par :  Nathalie FARNET-HISI
Date : 27/03/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.